



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Berne, le 28 OCT. 1990

6020.11  
 Ne/lr

Chambre genevoise  
 d'agriculture  
 Case postale 499

1214 Vernier

Résolution

Monsieur le Président,  
 Mesdames et Messieurs,

La résolution votée le 25 juin 1990 par votre organisation a retenu toute notre attention. Nous sommes conscients que cette résolution vient d'une région où la culture des céréales est traditionnelle.

Il nous incombe toutefois d'attirer votre attention sur le fait que les problèmes sur le marché céréalier indigène proviennent avant tout de l'augmentation très marquée de la production nationale, mais aussi d'une baisse de la consommation dans le secteur des céréales d'affouagement. L'augmentation de la production a conduit le Conseil fédéral à introduire une taxe de coresponsabilité des producteurs de blé panifiable et une réduction de 12 pour cent en moyenne des primes de base pour les céréales fourragères qui est entrée en vigueur cette année.

De plus, la Confédération prépare actuellement une modification de la loi sur l'agriculture et de la loi sur le blé afin de stabiliser le volume des récoltes de céréales à la moyenne des années 1987/89. Une production de céréales compatible avec la protection de l'environnement est au premier plan de nos préoccupations. A cette effet, l'on pourrait envisager de verser des primes et/ou d'offrir une augmentation de prix aux producteurs qui renonceraient volontairement à l'utilisation de régulateurs de croissance, de fongicides et d'insecticides. L'introduction de telles mesures requiert aussi la

cessation d'exploitation de surfaces cultivées (friches de rotation, surfaces de compensation) et une modification des lois sur l'agriculture et sur le blé. Un projet est soumis à la procédure de consultation.

Par ailleurs, nous sommes confrontés à deux défis de taille sur le front extérieur. D'une part, les négociations de l'Uruguay-Round du GATT ont pour objectif une plus grande libéralisation du marché mondial en général et celle du marché agricole en particulier. La Suisse qui dépend fortement des exportations (chaque deuxième franc est gagné à l'étranger) doit faire coïncider dans ces négociations les intérêts de tous les secteurs économiques. Actuellement, il semble probable que, dans l'intérêt global de notre pays, nous soyons obligés de faire des concessions dans le secteur agricole, comme tous les autres pays qui connaissent une politique agricole protectionniste.

D'autre part, les négociations sur l'espace économique européen (EEE) visent la réalisation entre les CE et les pays de l'AELE dans toute la mesure du possible des quatre libertés: à savoir la libre circulation des marchandises, des biens, des services et des personnes. Pour l'instant, l'agriculture est exclue de ces négociations, mais il se peut qu'elles aient un effet libéralisateur indirect sur les échanges de produits agricoles.

De toute manière, nous sommes convaincus qu'indépendamment de négociations internationales le niveau de soutien lié à la production agricole doit être réduit. De plus, tout en conservant les objectifs non-commerciaux (sécurité alimentaire, protection de l'environnement, préoccupations de nature régionale), il ne fait pas de doute que notre agriculture devra à l'avenir être plus ouverte aux signaux du marché.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT FEDERAL DE  
L'ECONOMIE PUBLIQUE

sig. Delamuraz